

Destinataire

Monsieur le Président
Chambre régionale des comptes
25 rue Paul Bellamy
BP14119
44041 NANTES CEDEX 01

A l'attention de M. le Président

Bertrand Diringier

Piriac-sur-Mer, le 30/11/2023

Service émetteur :
Contact :
Réf : ED - 2023-11-283
A.R. : 0

Ref : ROD 2023-137
CRC Pays de la Loire
KPL GD230821KJF
30/10/2023

Objet : Réponse au rapport d'observation définitive de la CRC sur la gestion du trait de côte

Monsieur Le Président,

J'ai pris connaissance des observations communiquées dans votre courrier du 30 octobre dernier et vous remercie pour ces éléments qui vont nous guider dans notre approche de gestion du trait de côte à Piriac-sur-Mer. Comme vous le savez, j'ai été élue et le conseil municipal a été entièrement renouvelé le 28 octobre dernier. Nous n'avons pas participé à l'enquête ni aux différents échanges et prenons connaissance du dossier en phase de clôture.

Je me permettrai juste de formuler quelques remarques :

- 1) Nous sommes favorables à une gestion globale du trait de côte permettant d'avoir une approche cohérente d'une commune à l'autre sur l'ensemble du territoire (Cap Atlantique et la Carène). Une gestion différenciée d'une commune à l'autre n'a pas de sens et serait incompréhensible pour le public.
- 2) N'ayant pas participé aux travaux préparatoires à l'élaboration de la cartographie locale du risque à 30 ans et 100 ans, nous attendons d'en disposer et de connaître les impacts juridiques et financiers pour décider de son intégration au PLU.
- 3) La communication de la stratégie locale de gestion du trait de côte à la population est un sujet sensible qui nécessitera beaucoup de pédagogie et de temps. Il nous semble plus opportun que cette communication soit placée sous la responsabilité de Cap Atlantique.
- 4) Enfin, nous nous inquiétons fortement du coût et du financement de la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du trait de côte en application de la loi Climat et Résilience,

notamment en ce qui concerne le repli stratégique, Votre estimation du nombre de bâtis menacés est certainement sous-évaluée (moins de 100 unités bâties à 100 ans pour Piriac). En effet, selon votre rapport, l'estimation s'appuie sur les hypothèses retenues pour le PPRL qui ne tient pas compte de la hausse du niveau marin. Or, à Piriac, plusieurs zones en bordure de côte sont sous le niveau de la mer. Il sera nécessaire de revoir cette estimation et de chiffrer l'impact économique. En tout état de cause, sans soutien financier de l'Etat, la commune n'aura pas les moyens de financer les outils de la loi Climat et Résilience. Par ailleurs, Piriac dispose de peu de réserve foncière et est contrainte, comme les autres communes, par la loi ZAN.

En espérant obtenir des réponses à nos interrogations, nous souhaitons que la stratégie locale de gestion du trait de côte puisse se mettre en place de manière constructive, pragmatique et consensuelle avec l'ensemble des acteurs.

Recevez, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Emmanuelle DACHEUX,
Maire de Piriac-sur-Mer

